

DEPARTEMENT DE L'AUBE

VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



27 mai 2026
2026-106

Date de la convocation

21.05.2026

Date de publication

21.05.2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

Certifié exécutoire

Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt et un mai deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Kenan SÜSLÜ donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Absente : Nathalie THIEBAULT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
DU DOMAINE DES GRAVIERS –
DÉCLARATION SANS SUITE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n°2024-123 et 2025-047 relatives à l'appel à manifestation d'intérêt du Domaine des Graviers ;

Vu le règlement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) ;

Considérant qu'en l'absence d'un nombre suffisant de propositions, ne permettant pas une mise en concurrence des opérateurs, la commune envisage de déclarer sans suite la procédure et de poursuivre les échanges avec les porteurs de projets intéressés ;

Au moyen d'un appel à manifestation d'intérêt, la Ville s'est attachée à rechercher des investisseurs désireux d'acquérir, de réhabiliter et d'exploiter le Domaine des Graviers, grâce à la création d'une offre hôtelière milieu / haut de gamme, et de prestations annexes.

Cette procédure a suscité l'intérêt d'un nombre assez important de porteurs de projets crédibles (6), dont certains spécialisés dans le domaine de l'hôtellerie.

Cependant, à l'issue de la période de dépôt des candidatures, seul un porteur de projet a déposé une offre complète et recevable. La question du modèle économique a en effet suscité des difficultés chez certains candidats, notamment du fait de l'importance des sommes financières à engager pour l'acquisition du bâtiment, puis sa réhabilitation. A ce titre, il apparaît nécessaire d'accorder une plus grande latitude aux candidats dans le montage financier qu'ils peuvent proposer à la commune pour l'acquisition du bien, en recourant par exemple, en complément d'une possibilité d'achat direct, à un bail emphytéotique ou à un crédit-bail.

En outre, certains porteurs de projets ont fait part de leur volonté de proposer des projets d'hébergement sortant du cadre de l'hôtellerie traditionnelle, possibilité qui n'est pas ouverte en l'état du règlement de l'AMI.

Dès lors, au regard de l'insuffisance de concurrence dans les propositions adressées à la commune, Madame le Maire propose au Conseil municipal de déclarer sans suite la procédure de l'AMI.

Afin de poursuivre le travail de prospection, il est également proposé au Conseil de missionner Madame le Maire et l'Adjoint au Maire en charge des questions économiques de poursuivre directement les échanges avec les porteurs de projets intéressés, avant que le ou les projets pressenti(s) soit présenté(s) et soumis de nouveau à l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

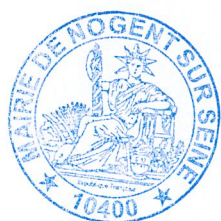
- ne donne pas suite à la procédure d'appel à manifestation d'intérêt pour le Domaine des Gravières, en raison d'une concurrence insuffisante dans les propositions reçues ;
- dit que Madame le Maire et l'Adjoint au Maire en charge des sujets économiques seront chargés de poursuivre les échanges avec les porteurs de projets intéressés ;
- dit que le ou les projet(s) pressenti(s) seront présentés puis soumis à l'avis Conseil municipal.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ.

Membres s'étant abstenus : Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 24 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Marie-Claude GUELIN